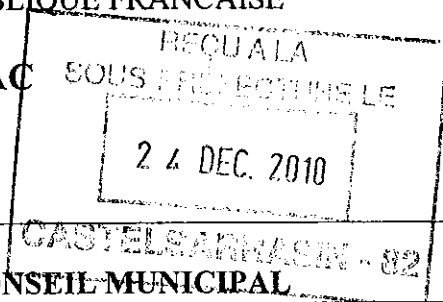


DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MOISSAC



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 décembre (23/12/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 décembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLANT, **Adjoint,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CAVALIE (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie CASTRO (représentée par Mme HEMMAMI), Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoint,**

M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint,**

Mme. Eliane BENECH, **Conseillers Municipaux**

M. GUILLAMAT est nommé secrétaire de séance.

05 – 23 Décembre 2010

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 5

Rapporteur : M. GUILLAMAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2010 approuvant le Budget Primitif 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2010 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2010 approuvant la décision modificative n°2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2010 approuvant la décision modificative n°3,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2010 approuvant la décision modificative n°4,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

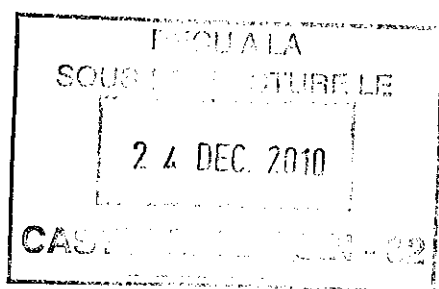
Après en avoir délibéré, à 24 voix pour ; 3 voix contre (Mme ROLLET ; MM. ROQUEFORT ; CHARLES) et 4 abstentions (Mmes GALHO ; NICODEME ; MM. BENECH ; GAUTHIER)


- ADOPTE la décision modificative n°5 au budget primitif 2010 équilibrée en dépenses et en recettes, dont le détail figure en annexe, comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-----------------------|----------------|------------------|
| Dépenses réelles | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses d'ordre | 0,00 | 55 000,00 |
| TOTAL DEPENSES | 0,00 | 55 000,00 |
| Recettes réelles | 0,00 | 0,00 |
| Recettes d'ordre | 0,00 | 55 000,00 |
| TOTAL RECETTES | 0,00 | 55 000,00 |

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Mr le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.



Pour copie conforme,
Moissac le 24 décembre 2010
Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

